AFR d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

AFR DELIBERATION N°2026 01

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le 19/02/2026
ID : 060-216002105-20260211-AFRDEL202601-DE

SEANCE DU 11 FÉVRIER 2026

Convocation du	**du 05 novembre 2025**
Affichage	**du 05 novembre 2025**

Nombre de membres en exercice	**7**
Nombre de présents	**6**
Nombre de votants	**6**
PROCURATIONS	**0**

Objet : APPROBATION DE LA CONCORDANCE DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC AVEC LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT 2025

L'an deux mil VINGT SIX, le ONZE FÉVRIER à seize heures et trente minutes, l'assemblée délibérante dûment convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, le Président.

Présents :
Monsieur Jean-Marie NIGAY, Hervé THOMA, James ROUTIER, Jean BROCHARD, Pierre-Marie HAGUET, Thibault COLLAS, membres de l'Association Foncière de Remembrement,

Absents :
Cédric SOENEN,

Secrétaire : Thibault COLLAS

Considérant que la présentation du compte de gestion reprenant les comptes de la commune par le Trésorier pour l'exercice 2025, est conforme aux écritures de l'ordonnateur,

L'assemblée délibère, à l'unanimité

Article unique : **APPROUVE et VOTE** pour l'exercice 2025, la concordance du compte administratif de l'Association Foncière de Remembrement avec le compte de gestion du comptable public.

Le Président
Jean-Marie NIGAY

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Président,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355